



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

CA-06(01)

Autorisation conjointe (au sein de l'organisation)

Juill. 2026



Évaluation des systèmes et autorisation

Security Assessment and Authorization

CA-06(01) – Autorisation conjointe (au sein de l'organisation) (PcEE)

Énoncés :

Faire appel à un processus d'autorisation conjointe pour le système qui comprend plusieurs autorités responsables de la même organisation menant le processus d'autorisation.

Responsable : Aucun

Discussion :

Affecter plusieurs autorités responsables ou gardiennes et gardiens d'une même organisation aux rôles d'autorités coresponsables pour le système augmente le niveau d'indépendance dans le cadre du processus de prise de décisions fondée sur le risque. Cela implique également la mise en oeuvre de concepts de séparation des tâches et de double autorisation tel qu'il est appliqué au processus d'autorisation du système. Le processus d'autorisation conjointe au sein de l'organisation est plus pertinent pour les systèmes connectés, les systèmes partagés et les systèmes ayant plusieurs propriétaires de l'information.